



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC
L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR

Le 17 septembre 2024

Chers diplômés, diplômées et membres votants,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée annuelle des membres votants de l'**Association des ancien(ne)s des CMR**, qui se tiendra **au Musée canadien de la guerre**, Ateliers C et D, 1, Place Vimy, Ottawa (Ontario) K1A 0M8 le jeudi 24 octobre 2024 à 17 h (heure d'Ottawa, en Ontario). La direction fera une courte présentation après l'assemblée. **Consultez la « FOIRE AUX QUESTIONS » ou la section « L'ASSEMBLÉE » à la page 1 ci-dessous, pour savoir comment assister à l'assemblée sur Zoom.**

Ce rassemblement est un événement important pour notre communauté, car il nous donne l'occasion de réfléchir à nos réalisations de la dernière année, de discuter d'enjeux importants ayant une incidence sur notre association et de nous tourner vers l'avenir avec des engagements et une vocation renouvelés.

Votre participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) est essentielle. C'est grâce à l'engagement et au dévouement de nos membres que nous pourrions perpétuer l'héritage des collègues militaires du Canada dont nous sommes si fiers. Que vous assistiez à l'événement en personne ou virtuellement, il est essentiel de faire entendre votre voix et de voter pour façonner l'avenir de notre association et veiller à ce qu'elle continue de promouvoir les intérêts de l'ensemble des membres.

Lors de l'AGA, le conseil d'administration et divers comités présenteront des rapports, nous passerons en revue nos résultats financiers et nous discuterons des initiatives clés et des priorités stratégiques de la prochaine année. Nous élirons également les nouveaux membres du conseil d'administration.

Je vous encourage à lire attentivement la circulaire ci-jointe et à réfléchir à la façon dont vous pouvez contribuer à l'avenir de notre association, que ce soit en participant aux discussions, en faisant du bénévolat pour un comité ou en présentant votre candidature aux élections.

Vous trouverez dans la circulaire ci-jointe la marche à suivre pour assister à l'assemblée ainsi que les modalités du vote. Nous vous encourageons à lire ce document et à exprimer votre vote, que vous assistiez à l'assemblée ou non. Les membres votants qui ont des questions ou besoin d'aide pour voter peuvent nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.

Veillez prendre note que seuls les membres votants de l'Association des ancien(ne)s des CMR ont le droit de vote à l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Composez le numéro ci-dessus ou écrivez-nous à l'adresse de courriel ci-dessus.

Merci de votre soutien continu et de votre engagement envers l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Vérité, Devoir, Vaillance



George Lundy 17203
*Président du conseil d'administration,
Association des ancien(ne)s des CMR*

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</u>	1
<u>FOIRE AUX QUESTIONS</u>	2
<u>L'ASSEMBLÉE</u>	1
<u>PERSONNES EN DROIT DE VOTER</u>	1
<u>COMMENT VOTER</u>	2
<u>INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À SOUMETTRE</u>	2
<u>LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS</u>	2
<u>L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS</u>	2
<u>ADMINISTRATEURS DEMEURANT EN POSTE</u>	4
<u>PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS</u>	4
<u>NOMINATION DU VÉRIFICATEUR</u>	4
<u>RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	4
<u>INTÉRÊT DES PERSONNES INFORMÉES LIÉ AUX OPÉRATIONS IMPORTANTES</u>	5
<u>ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS</u>	5
<u>COMPLÉMENT D'INFORMATION</u>	5
<u>APPROBATION</u>	5



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC **L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR**

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES VOTANTS DE L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'**Association des ancien(ne)s des CMR** se tiendra le jeudi 24 octobre 2024, comme toute reprise en cas d'ajournement ou de report, au **Musée canadien de la guerre, Ateliers C et D, 1, place Vimy, Ottawa (Ontario) K1A 0M8**, aux fins suivantes :

1. fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à vingt (20);
2. élire les sept (7) candidats au poste d'administrateur du conseil d'administration de l'Association des ancien(ne)s des CMR (le « **conseil** »);
3. recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
4. nommer **Wilkinson & Company LLP** à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
5. traiter toute autre question susceptible d'être dûment soumise dans le cadre de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Le conseil a fixé à 16 h (heure de Kingston, en Ontario), le mercredi 23 octobre 2024, ou, en cas de report de l'assemblée, à 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure de la reprise de celle-ci, le moment avant lequel les bulletins électroniques des membres votants doivent être reçus.

FAIT à Kingston, en Ontario, le 17 septembre 2024.

PAR ORDRE DU CONSEIL


George Lundy 17203
*Président du conseil d'administration,
Association des ancien(ne)s des CMR*

FOIRE AUX QUESTIONS

La foire aux questions suivante et les réponses associées présentent un résumé des renseignements figurant ailleurs dans la présente circulaire, et doivent être lues à la lumière des renseignements détaillés contenus dans cette dernière. Les termes clés définis ci-dessous ont le sens qui leur est attribué ailleurs dans la présente circulaire. Le conseil recommande que les membres votants lisent la présente circulaire dans son intégralité avant de prendre une décision sur les questions contenues aux présentes.

Quand et où l'assemblée aura-t-elle lieu?

L'assemblée se tiendra en personne au **Musée canadien de la guerre**, Ateliers C et D, 1, place Vimy, Ottawa (Ontario) K1A 0M8. Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée :

<https://baldwinav.zoom.us/j/86120566599?pwd=vQtb2lwUieb57oIXvwIWITVIY86rdj.1>

Meeting ID: 861 2056 6599 Passcode: RMCA1024

Dial by your location - 1 647 374 4685 - Meeting ID: 861 2056 6599 - Passcode: 22664605

Qui est en droit de voter dans le cadre de l'assemblée?

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 20 septembre 2024 (la « **date de clôture des registres** »). Chaque membre votant en règle dispose d'une voix dans le cadre de l'assemblée. Selon les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Le vote se fera au moyen des bulletins électroniques transmis par courriel le 11 octobre 2024 aux membres votants en règle à la date de clôture des registres. Pour avoir l'assurance de recevoir un bulletin, chaque membre votant doit s'assurer de l'exactitude de son adresse de courriel figurant dans les dossiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Veillez prendre note que seuls les membres votants ont le droit de vote dans le cadre de l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou à nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.

Comment voter?

Le bulletin électronique des membres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(nes) ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels.

Vote pendant l'assemblée

Vous n'aurez pas la possibilité de voter pendant l'assemblée. Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Pourquoi ne puis-je pas voter en ligne pendant l'appel Zoom?

Dans le cadre de son assemblée de mai, le conseil d'administration a décidé que le vote aurait lieu par voie électronique et serait géré par Simply Voting pour assurer la plus forte participation possible à l'assemblée générale annuelle tout en préservant la confidentialité du vote et l'intégrité du bulletin de

chaque membre. Le vote par Zoom ne garantit ni la confidentialité du vote ni l'intégrité des bulletins. Le fait de n'autoriser à voter que les membres votants présents en personne à l'assemblée nuit à la participation à cette dernière.

Quelle est la date limite pour devenir membre votant en vue de l'assemblée?

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 20 septembre 2024 (la « **date de clôture des registres** »).

Quelles seront les motions proposées lors de l'assemblée?

Les motions suivantes seront proposées durant l'assemblée :

1. fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à vingt (20);
2. élire les sept (7) candidats au poste d'administrateur;
3. recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
4. nommer **Wilkinson & Company LLP** à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
5. traiter toute autre question susceptible d'être dûment soumise dans le cadre de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Qui dois-je joindre si j'ai des questions ou si j'ai besoin d'aide pour voter?

Si vous avez besoin d'aide pour voter avant l'assemblée, veuillez nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC **L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR**

L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR

CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 17 septembre 2024

La présente circulaire (la « **circulaire** ») liée aux bulletins électroniques est communiquée par et au nom du conseil d'administration (le « **conseil** ») de l'**Association des ancien(ne)s des CMR** en vue de l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'Association (les « **membres votants** »), qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 17 h (heure de Kingston, en Ontario) aux fins énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des membres votants ci-joint (l'« **avis de convocation de l'assemblée** »). L'assemblée sera suivie d'une brève présentation proposée par la direction de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ainsi que de remarques du chef d'état-major de la défense.

L'ASSEMBLÉE

L'assemblée se tiendra en personne au **Musée canadien de la guerre, 1, place Vimy, Ottawa, Ontario**. Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée : <https://baldwinav.zoom.us/j/86120566599?pwd=vQtb2lwUieb57oIXvwIWITVIY86rdj.1>

Meeting ID: 861 2056 6599 Passcode: RMCA1024

Dial by your location - 1 647 374 4685 - Meeting ID: 861 2056 6599 - Passcode: 22664605

La convocation sera transmise par courriel, et son coût sera assumé par l'Association des ancien(ne)s des CMR.

À moins d'indication contraire aux présentes, les renseignements contenus dans cette circulaire étaient considérés comme à jour à sa date de diffusion.

PERSONNES EN DROIT DE VOTER

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le **20 septembre 2024** (la « **date de clôture des registres** »). Chaque membre votant en règle dispose d'une voix dans le cadre de l'assemblée. Selon les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Comment voter?

Le bulletin électronique des membres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(nes) ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels. Vous n'aurez pas la possibilité de voter pendant l'assemblée. Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Veillez prendre note que seuls les membres votants ont le droit de vote dans le cadre de l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou à nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.

COMMENT VOTER

Le bulletin des membres votants en règle à la date de clôture des registres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(nes) ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels.

Vote pendant l'assemblée

Vous n'aurez pas la possibilité de voter pendant l'assemblée. Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Si vous avez besoin d'aide pour voter avant l'assemblée, veuillez nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.

INTÉRÊTS DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À SOUMETTRE

En date des présentes, à l'exception de ce qui y est divulgué, à la connaissance des administrateurs et dirigeants, les administrateurs et dirigeants de l'Association des ancien(ne)s des CMR, les candidats aux postes d'administrateurs du conseil, ou leurs associés n'ont aucun intérêt important, direct ou indirect, eu égard aux questions à soumettre lors de l'assemblée, à l'exception de l'élection des administrateurs.

LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Dans le cadre de l'assemblée, il sera demandé aux membres votants de fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à vingt (20) pour tenir compte des douze (12) administrateurs dont le mandat se poursuit, des trois (3) administrateurs briguant un nouveau mandat, ainsi que des quatre (4) nouveaux candidats à un poste d'administrateur.

Un siège restera vacant, le conseil menant un processus de recrutement aux fins de la supervision de la collecte de fonds au profit de la corporation du Musée des CMR.

La résolution ordinaire doit être approuvée par la majorité des membres votants exprimant leur voix au moyen d'un bulletin électronique dans le cadre de l'assemblée. La résolution ordinaire des membres votants est formulée comme suit :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR est fixé à vingt (20). »

L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Contexte

Le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR prévoit un « conseil d'administration renouvelable par tranches », dont le tiers (1/3) des administrateurs est élu pour trois ans, le tiers (1/3) pour deux ans et le tiers (1/3) pour un an. Les administrateurs nouvellement élus le seront pour une durée de trois (3) ans par la suite, sauf tenue d'élections pour la période restant à courir jusqu'au terme d'un mandat.

Dix-huit (18) administrateurs siègent actuellement au conseil. Trois (3) administrateurs dont le mandat arrive à terme briguent un nouveau mandat de trois (3) ans. Quatre (4) autres personnes sont également candidates au poste d'administrateur. Compte tenu des mandats arrivant à expiration, des démissions et

des candidatures au poste d'administrateur, le conseil devrait compter dix-neuf (19) administrateurs, ainsi qu'un siège vacant.

Élection des administrateurs

Dans le cadre de l'assemblée, il sera demandé aux membres votants d'élire les sept (7) candidats suivants au poste d'administrateur (dont trois [3] briguant un nouveau mandat et **quatre [4]** pour un premier mandat), pour une durée indiquée en regard de leur nom dans le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant indique le nom, la province et le pays de résidence de chaque candidat à l'élection au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ainsi que sa profession principale ou son emploi, l'année d'obtention de son diplôme d'un Collège militaire du Canada, le cas échéant, et la durée proposée du mandat d'administrateur :

NOM / PROVINCE / PAYS DE RÉSIDENCE ET PROFESSION PRINCIPALE	ANNÉE D'OBTENTION DE DIPLÔME D'UN COLLÈGE MILITAIRE DU CANADA (LE CAS ÉCHÉANT)	NUMÉRO DE COLLÈGE (LE CAS ÉCHÉANT)	TERM
Scott Durie, Ontario, Canada, cadre	1984	14420	3 (trois) ans
Carina De Pellegrin, Ontario, Canada, avocate	1990	17096	3 (trois) ans
Harry Kowal, Colombie-Britannique, Canada, retraité	1984	14458	3 (trois) ans
Alexander Landry, Ontario, Canada, officier militaire	2016	26559	3 (trois) ans
Margot Naudie, Ontario, Canada, gestionnaire de placements, administratrice indépendante			3 (trois) ans
Scott Stevenson, Ontario, Canada, consultant	1988	16598	3 (trois) ans
Cybèle Wilson, Ontario, Canada, cadre	1998	21198	3 (trois) ans

Une notice biographique consacrée à chaque candidat ou candidate au poste d'administrateur figure ci-dessous : <https://www.rmcalumni.ca/en/notice-of-annual-general-meeting-rmc-alumni-association-2/>

Approbation requise pour l'élection des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR

La résolution ordinaire (la « **résolution relative à la nomination des administrateurs** ») visant la nomination des candidats au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR doit être approuvée par la majorité des membres votants exprimant leur voix au moyen d'un bulletin électronique dans le cadre de l'assemblée. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants visant à nommer les candidats mentionnés ci-dessus au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR est énoncé ci-dessous :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que :

1. Les sept (7) candidats au poste d'administrateur dont le nom figure dans le tableau de la page 3 de la présente circulaire sont nommés administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour la durée indiquée en regard de leur nom dans le tableau en question.
2. Tout administrateur ou dirigeant de l'Association des ancien(ne)s des CMR reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte et au nom de l'Association, de signer ou faire signer et de remettre ou faire remettre, tous les documents et instruments, et d'accomplir ou faire accomplir tous les actes et formalités nécessaires, que ledit administrateur ou dirigeant juge nécessaire ou souhaitable pour donner pleinement effet à la résolution ci-dessus et aux questions autorisées par celle-ci, cette décision devant être attestée de façon irréfutable par la signature ou la remise d'un tel document ou l'accomplissement desdits actes ou formalités. »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport annuel du vérificateur, seront présentés lors de l'assemblée (les « **états financiers annuels** »). Une copie des états financiers annuels peut être obtenue en accédant à la page suivante du site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR : [\[https://www.rmcalumni.ca/fr/about-us/financial-statements-minutes/\]](https://www.rmcalumni.ca/fr/about-us/financial-statements-minutes/).

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Dans le cadre de l'assemblée, il sera également demandé aux membres votants de nommer **Wilkinson & Company LLP** à titre de vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et d'autoriser le conseil d'administration à déterminer sa rémunération. ***Le cabinet Wilkinson & Company LLP a été nommé pour la première fois à titre de vérificateur de la Fondation des CMR, entité remplacée par l'Association des ancien(ne)s des CMR en 2008.***

La résolution ordinaire doit être approuvée par la majorité des membres votants exprimant leur voix au moyen d'un bulletin électronique dans le cadre de l'assemblée. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants est énoncé ci-dessous (la « **résolution relative à la reconduction du vérificateur** ») :

« **IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que Wilkinson & Company LLP** soit nommé à titre de vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et que le conseil d'administration soit autorisé à déterminer sa rémunération. »

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chacun des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR recommande que les membres votants votent :

- « **POUR** » la résolution ordinaire fixant le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à vingt (20) (voir le texte de cette résolution à la page 2 de la présente circulaire);
- « **POUR** » la résolution relative à la nomination des administrateurs (voir le texte de cette résolution à la page 3 de la présente circulaire);
- « **POUR** » la résolution relative à la reconduction du vérificateur (voir le texte de cette résolution immédiatement ci-dessus).

INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES LIÉ À DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire dans la présente circulaire, aucune personne informée de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ni aucun candidat à un poste d'administrateur de l'Association, ni aucune personne associée à ces derniers, ne possède un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération réalisée par l'Association au cours du dernier exercice ou dans une opération proposée qui a eu ou aurait une incidence importante sur celle-ci.

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

L'Association des ancien(ne)s des CMR détient une police d'assurance des administrateurs et des dirigeants, dont le dernier renouvellement date du 12 décembre 2023. Le montant de la prime annuelle versée par l'Association des ancien(ne)s des CMR s'élevait alors à 6 799 \$; aucun montant n'était exigible des administrateurs ou des dirigeants au titre de cette assurance.

La police d'assurance est assortie d'une couverture maximale de cinq (5) millions de dollars, que ce soit par demande de règlement ou en tout. Une couverture supplémentaire est également fournie à titre d'indemnisation personnelle, sous réserve d'une limite distincte fixée à un (1) million de dollars, par demande de règlement ou en tout. Toutes les réclamations sont libres de franchise.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

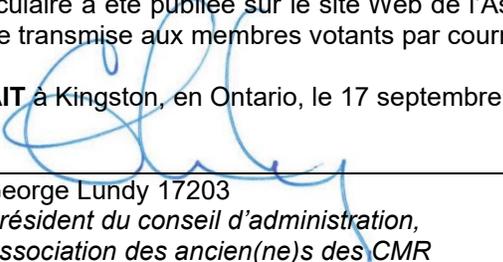
Les membres votants qui ont besoin d'un complément d'information pour savoir comment voter par voie électronique dans le cadre de l'assemblée, ou qui ont des questions concernant les sujets abordés dans la présente circulaire, peuvent nous appeler au 1-844-216-6765, poste 9, ou nous écrire à rmcaa2024agmro@gmail.com.

Un complément d'information sur l'Association des ancien(ne)s des CMR est accessible à rmcalumni.ca.

APPROBATION

Le contenu et l'envoi de la présente circulaire ont été approuvés par le conseil d'administration. La présente circulaire a été publiée sur le site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR et dans *eVeritas*, ainsi que transmise aux membres votants par courriel.

FAIT à Kingston, en Ontario, le 17 septembre 2024.



George Lundy 17203
*Président du conseil d'administration,
Association des ancien(ne)s des CMR*